

LA CHARTE DES EAP

1er novembre 2009

L'Équipe d'Animation Pastorale au service de la dynamique missionnaire diocésaine

Les Équipes d'Animation Pastorale (EAP) se sont progressivement inscrites dans le paysage ecclésial français. Leur nombre n'a cessé de croître et leur nécessité est largement reconnue.

C'est le cas dans le diocèse de Toulouse qui s'est donné des moyens pour accompagner cette progression, en particulier une équipe responsable de la formation des EAP et une équipe de réflexion et de partage sur les EAP.

Les propositions qui suivent voudraient offrir quelques repères sur les raisons qui expliquent le développement des EAP, sur les buts qu'elles poursuivent, sur les tâches qui leur incombent et sur leur fonctionnement.

Le terrain sur lequel s'exerce la responsabilité des EAP est celui de l'animation des communautés paroissiales.

L'EAP et la responsabilité baptismale

Dans sa forme actuellement la plus courante (C. 519), l'EAP comprend le prêtre, pasteur de la communauté, qui assume la charge pastorale et des fidèles laïcs associés à la responsabilité de leur pasteur au titre de leur responsabilité baptismale et de l'appel spécifique reçu de l'Église : « Le sacerdoce commun des fidèles et le sacerdoce ministériel ou hiérarchique, qui ont entre eux une différence essentielle et non seulement de degré, sont cependant ordonnés l'un à l'autre : l'un et l'autre, en effet, chacun selon son mode propre, participe de l'unique sacerdoce du Christ. » (Lumen Gentium 10).

Les fidèles laïcs membres de l'EAP y sont au titre de leur baptême qui les fait participer au sacerdoce commun. Il ne s'agit donc pas d'une simple suppléance, même s'il faut reconnaître que la multiplication des EAP n'est pas sans lien avec la diminution du nombre des prêtres.

L'éventuelle présence dans l'EAP d'autres prêtres, d'un diacre permanent ou de personnes consacrées indique que ce n'est pas la suppléance pour cause de pénurie qui est d'abord recherchée, mais le signe de la complémentarité ecclésiale.

L'EAP, signe de la complémentarité ecclésiale

Cette diversité met en évidence que l'EAP, avant même de rechercher des compétences diverses, représente un visage de ce qu'est l'Église Peuple de Dieu vouée à la mission en chacun de ses membres. Voilà pourquoi les relations réciproques des membres de l'EAP, comme le positionnement de l'EAP par rapport à la communauté qu'elle anime, sont de grande importance. Avant tout souci d'efficacité l'EAP, par sa manière d'être, révèle la spiritualité de communion qui est au cœur du mystère de l'Église.

L'EAP et l'Église diocésaine

L'EAP reçoit sa mission de l'Évêque pour manifester qu'elle s'inscrit dans la dynamique missionnaire diocésaine. Celle-ci est précisée par une lettre de mission signée par le Vicaire Général. Il s'agit d'un document officiel à rendre public comme tel. Cette mission fait régulièrement l'objet d'une évaluation annuelle. Tout ceci indique bien que nous sommes en présence d'un projet diocésain.

Sans doute chaque EAP, selon le lieu où elle existe, présente un visage particulier que la lettre de mission peut mettre en lumière. Mais, en s'inscrivant dans un projet qui la dépasse, l'EAP participe à l'effort pour donner à l'Église diocésaine le visage de la communion qui la définit.

L'EAP et les Unités pastorales

La communauté chrétienne dont on parle ici n'est ni le doyenné ni chacune des petites paroisses présentes dans un doyenné, mais l'Unité pastorale.

« L'Unité pastorale rassemble, sur un espace à taille humaine, des communautés sociales et ecclésiales pourvues de suffisamment de vitalité et de cohérence pour porter un dynamisme missionnaire. »

Une recherche est en cours dans le diocèse pour préciser les contours de ces Unités pastorales mais, dès maintenant, on peut considérer qu'à chaque Unité pastorale doit correspondre une EAP.

Le curé et les autres membres de l'EAP

Les membres de l'EAP sont associés à la charge pastorale du curé qui est le pasteur propre de la communauté. La relation entre le curé et les autres membres de l'EAP exprime la spiritualité de communion qui est le propre des relations ecclésiales.

Entre le curé et les autres membres de l'EAP, une co-responsabilité différenciée est à rechercher, à vivre, à vérifier sans cesse.

En cas de changement de curé, l'EAP poursuit l'exercice de sa responsabilité pendant une durée convenable au terme de laquelle elle pourra être reconduite ou renouvelée.

L'EAP et les autres responsables dans la communauté

Dans une communauté de type paroissial, bien des personnes assurent habituellement des responsabilités dans le domaine de l'annonce de la Parole (catéchèse, formation), de la sanctification (préparation aux sacrements, liturgie), de la charité et du service, etc.

L'EAP ne prend la place d'aucune de ces nombreuses personnes. Elle en suscite sans cesse de nouvelles. Elle les soutient dans leur responsabilité et coordonne leurs activités.

Contrairement à d'autres instances ecclésiales dont la composition représente la diversité communautaire (par exemple le Conseil pastoral de doyenné), l'EAP est un groupe restreint (4 ou 5 personnes) qui, avec le pasteur et sous sa responsabilité, veille en permanence à ce que la vie communautaire se déroule au mieux. Cela suppose un petit nombre, des rencontres fréquentes et une certaine disponibilité.

L'EAP et la communauté paroissiale

L'EAP veille à faire connaître à l'ensemble de la communauté chrétienne ce qui se vit, se décide et se cherche. Elle doit trouver les moyens de cette communication habituelle.

L'EAP est présentée au cours d'une assemblée dominicale lors de sa mise en place et à chaque fois que cela semble souhaitable, par exemple lors de l'arrivée d'un nouveau membre ou d'une rentrée pastorale.

L'EAP et le Conseil pastoral de doyenné

L'EAP, outre le lien habituel avec les diverses personnes en responsabilité dans la communauté, doit aussi être en relation avec d'autres instances.

Par exemple avec le Conseil pastoral de doyenné. Celui-ci, on le sait, ne se situe pas du côté d'une action immédiate mais a le souci de rechercher les besoins, les attentes des personnes du doyenné.

Quand le Conseil pastoral de doyenné définit quelque projet, il appartient aux EAP de mettre en forme concrètement pour chaque communauté (Unité pastorale) des initiatives en rapport avec ce projet.

L'EAP doit donc être en relation avec cette recherche du Conseil pastoral de doyenné, au moins par l'un de ses membres.

L'EAP et les services diocésains

De même, l'EAP doit-elle être en lien avec les services diocésains, de manière à aider les personnes responsables dans la communauté paroissiale à se mettre en relation habituelle de travail avec les services qui les concernent (catéchèse, liturgie, santé, solidarité, etc.).

Ainsi, et l'énumération n'est pas exhaustive, on voit que la vocation de l'EAP est de mettre en relation, de faire communiquer tous ceux qui assurent des tâches dans la communauté et de garder celle-ci ouverte sur l'Eglise diocésaine.

Formation et renouvellement de l'EAP

L'importance des tâches assumées par l'EAP justifie qu'elle reçoive une formation initiale et permanente (voir document annexe).

Cela suppose aussi des mandats, limités dans le temps, fixés par lettre de mission. Une durée de trois ans, renouvelable une fois, paraît raisonnable. Cette durée s'applique à chacun de ses membres et non pas à l'équipe dans sa globalité.

Conclusion

Les orientations ci-dessus laissent à chaque EAP la possibilité d'avoir un visage particulier en fonction du lieu où elle existe. Il importe cependant que toutes progressent dans le même sens, dans un souci de cohérence, de clarté et de communion.

Annexes

I - LA FORMATION INITIALE ET PERMANENTE DES EAP

L'importance des responsabilités confiées aux EAP justifie que soit examinée la question de leur formation.

Celle-ci ne saurait être une option. Chaque EAP est invitée à entrer dans les propositions de formation que le diocèse met en place.

1 - Formation initiale

Elle concerne quelques questions que les membres de l'EAP doivent avoir abordées :

- Questions touchant à la nature de l'Église et à sa mission.
- Questions concernant les responsabilités en Église : responsabilité propre du prêtre, pasteur de la communauté, responsabilité des baptisés.
- Questions relatives à un savoir être en relation : connaissance du fonctionnement d'un groupe, travail d'équipe, etc.

Ces questions, dont la liste n'est pas exhaustive, font l'objet de quelques rencontres assurées par l'Equipe diocésaine chargée de la formation des EAP. Toute EAP qui se crée est invitée à profiter de ces rencontres.

2 - Formation permanente

Ce qui est visé ici c'est la réflexion que l'EAP est invitée à faire sur ce qu'elle vit.

Sous la conduite du pasteur de la communauté, chaque EAP fait régulièrement une évaluation de son action. Mais, plus profondément, elle relit ce qu'elle vit, les questions qu'elle découvre comme EAP. C'est cette relecture qui constitue l'essentiel de la formation permanente que l'EAP est appelée à faire.

Depuis plusieurs années, dans le diocèse de Toulouse, cette formation permanente des EAP sous forme de relecture est organisée au niveau de chaque doyenné. Les EAP de chaque doyenné se retrouvent périodiquement (3 ou 4 fois par an) pour examiner les questions de fond nées de leur pratique. Elles sont aidées par des intervenants envoyés par l'Equipe diocésaine.

Cette relecture, aménagée par chaque doyenné, inclut un temps d'accueil de la Parole de Dieu, un temps de partage des questions issues de la pratique des EAP, un temps pour faire apparaître les questions de fond, un approfondissement de type ecclésiologique proposé par l'intervenant.

Il appartient à chaque doyen, en relation avec l'Équipe diocésaine de la formation permanente des EAP, de mettre en place, là où elle n'existe pas encore, une formation permanente des EAP du doyenné.

II – LES FORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Des formations complémentaires sont proposées aux membres des EAP à l'Institut Catholique de Toulouse :

A l'IERP : Formation pour les animateurs laïcs en mission ecclésiale, Parcours de base, Année d'approfondissement,

A la faculté de Théologie : Théobase, Baccalauréat canonique.